

NINA MANSION PRUD'HOMME

Nina Mansion-Prud'homme est docteure en histoire de l'art. En novembre 2019, elle a soutenu sa thèse de doctorat consacrée à l'histoire de la politique de collecte et de valorisation des archives des architectes en France. Menée sous la direction de Gilles Ragot et de David Peyceré, sa thèse a été réalisée dans le cadre d'un contrat doctoral à l'Université Bordeaux Montaigne et en co-encadrement avec l'École du Louvre. Elle a publié ses recherches dans des revues telles qu'*In Situ*, *Histoire de l'art* et *Essais*. Entre 2016 et 2020, elle a occupé le poste de vice-présidente doctorante de l'Association d'Histoire de l'Architecture (AHA). Après avoir enseigné à l'Université Bordeaux-Montaigne et à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, elle est actuellement maître de conférences à l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse et chercheure au Laboratoire de recherche en architecture (LRA).

Archives d'architectes, 1968-1998. Jeux d'acteurs et enjeux historiographiques autour de l'Institut français d'architecture.

Thèse de doctorat en histoire de l'art, sous la direction de Gilles Ragot (université Bordeaux Montaigne) et David Peyceré (École du Louvre), Université Bordeaux Montaigne, École du Louvre.

Cette thèse porte sur un pan méconnu des politiques culturelles françaises : la collecte des archives des architectes français. Elle analyse les jalons de la fabrication d'une politique publique et nationale de conservation et de valorisation des archives des architectes en France dans le dernier quart du XX^e siècle dont le ministère de la Culture fut un des principaux acteurs. En parcourant une période qui s'étend de la fin des années 1960 jusqu'au début des années 2000, ce travail met en exergue le rôle d'une institution : l'Institut français d'architecture. Il examine, d'une part, les modalités d'émergence et d'institutionnalisation des structures chargées de la collecte et de la valorisation des archives d'architectes en France en restituant les « jeux d'acteurs » - c'est-à-dire à la fois les enjeux de concurrence institutionnelle, les jalons du débat programmatique et les trajectoires individuelles -, et interroge, d'autre part, par le biais de la question des archives d'architectes, la construction de la discipline historique en architecture.

Ainsi, la thèse examine donc les modalités de construction d'une politique publique de sauvegarde et de valorisation des archives d'architectes en observant notamment la mise en concurrence de deux programmes culturels : le centre d'archives et le musée d'architecture. À ce titre, elle analyse la concurrence qui s'est installée entre les deux ministères en charge de l'architecture dans le dernier quart du XX^e siècle : le ministère de la Culture et le ministère de l'Environnement. L'objectif consiste à observer la mutation lente de cet objet, les archives des architectes, qui, d'un sujet de préoccupation pour une faction d'historiens et de jeunes étudiants se transforme en instrument d'une nouvelle politique de l'architecture. L'étude interroge la singularité du modèle français de conservation et de valorisation des archives d'architectes, au regard des précédentes expérimentations autant que des initiatives contemporaines qui se développent dans le monde occidental au cours de cette période.

Problématisée autour de la relation entre les archives d'architectes et l'histoire de l'architecture, la thèse s'organise en trois parties qui en montrent les évolutions et les jalons. Afin de restituer aussi précisément que possible l'histoire des archives d'architectes en France, nous avons « découpé

l'histoire en tranches », pour reprendre les termes de Jacques Le Goff, qui correspondent à trois décennies redéfinies : 1968-1980 ; 1980-1988 ; 1988-1998. Ce découpage entend isoler les différentes vies des archives dans l'institution. Tandis que la première période retrace la lente reconnaissance de la valeur et du péril dans lequel se trouvent les archives des architectes, la deuxième période décrit le processus d'institutionnalisation de la collecte qui s'amorce avec la création d'un institut dont les archives ne constituent qu'une des missions et qui aboutit à la mise sur pied d'un centre de conservation dédié. La troisième détaille l'autonomisation et la professionnalisation de la politique de conservation des archives.